Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
PRIORITE 1 : ENCOURAGER L'EXPERIMENTATION DE SOLUTIONS INNOVANTES POUR LE RECURTEMENT ET LA GESTION RH PAR LES ENTREPRISES					
1	**Expérimenter une réponse globale et unifiée aux besoins en recrutement des entreprises orientée résultats. Ciblée sur 5 territoires, cette expérimentation concernera, sur chaque territoire, 10 à 15 entreprises volontaires qui connaissent des difficultés de recrutement**	50%	nombres d'entreprises accompagnées	Sur chacun de ces 5 territoires, un groupe de techniciens du développement économique et de l'emploi (Communautés de communes, Solutions&co, Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, chambres consulaires,…) : - arrêté et défini les principes et méthodes de collaboration, - identifié 10 à 15 TPME du territoire avec des difficultés de recrutement, - défini un référent unique qui a proposé au dirigeant d'entreprise un accompagnement renforcé, - recueilli et caractérisé les difficultés rencontrées par l'entreprise, - partagé en confidentialité la situation de l'entreprise, - construit ensemble une solution individualisée à la situation de l'entreprise notamment en mobilisant de manière coordonnée l'offre de services de chacun des membres du collectif, - proposé au dirigeant de la TPME, via son référent unique, la proposition de solutions construite collectivement, - assuré un suivi de la réponse proposée. 72 entreprises bénéficient d'un accompagnement renforcé : - de taille (18 % moins de 10 salariés, 46 % 10 à 50 salariés, 28% ont entre 50 et 250 salariés, 8% plus de 250 salariés). - de secteur (40% des entreprises relèvent de l'industrie, 20% des services de proximité et de l'artisanat, 15,3% de l'agriculture et de la transformation alimentaire, 13% la construction, 11,7% des deux secteurs de la mobilité et des services financiers et du conseil).	reconduction
2	**Expérimenter le recrutement des candidats par des mises en situation sur le poste de travail**	50%	nombre de MRS réalisées auprès de TPE /PME	Lors de la Commission permanente du 21 novembre 2018, la Région a attribué une dotation de 150 000 € à Pôle emploi pour mener une expérimentation visant l'adaptation de la méthode de recrutement par simulation afin de constituer un vivier de candidatures non stéréotypées et de publics prioritaires sur des métiers en tension ou porteurs. Il s'agit d'identifier des aptitudes, savoirs faire et savoirs être ne correspondant pas spontanément à l'offre afin de disposer de profils validés qui puissent être proposés aux entreprises. Depuis le lancement du dispositif en novembre 2018, 260 demandeurs d'emploi sont accompagnés sur les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée. Ils ont bénéficié d'évaluations sur les métiers de employé(e) polyvalent(e) restauration, aide à domicile, préparateur(ice) de commande/ employé(e) logistique, opérateur Menuiserie Industrielle, commis de cuisine, ouvrier du bâtiment, montage assemblage mécanique/ opérateur(ice) de ligne assemblage conditionnement, agent(e) de production en industrie agro-alimentaire.	reconduction
3	**En réponse aux limites de l'approche par le seul CV, favoriser le recrutement par les compétences**	25%	évolution du nombre d'entreprises recourrant à l'approche par compétences pour recruter	Déploiement par Pôle emploi de la méthode et du système d'information. Réunion régionale avec les acteurs de l'entreprise et de l'emploi le 5 octobre 2018. Présentation de la démarche dans les CLEFOP. Enregistrement des profils par approche compétences des demandeurs d'emploi. Collecte d'offres d'emploi profilées approche compétences.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
4	**Encourager les entreprises à utiliser plus largement la voie de recrutement par l'apprentissage**	75%	1- nombre de nouvelles sections de formations par apprentissage ouvertes 2- Création de la Bourse des contrats d'apprentissage 3- Soutien aux job dating (notamment Alternance Manufacturing qui se déploiera en 2019 sur Angers, en plus de Nantes) 4- Création de l'aide au recrutement du 1er apprenti (Mesure 9 du Plan de relance de l'apprentissage)	• Ouvertures de formations par apprentissage en réponse aux besoins des entreprises : (115 ouvertures à la rentrée 2018 ; 157 ouvertures validées pour l'instant pour la rentrée 2019, suite au vote du BP). • Création de la Bourse des contrats d'apprentissage sur le Portail régional dédié (6 490 annonces déposées depuis 2017) : Campagne 2017 : 3202 annonces déposées (1 065 candidatures + 2 137 offres) ; Campagne 2018 : 3 288 annonces déposées (1 235 candidatures + 2 053 offres) • Ambassadeurs de l'apprentissage dont certains sont salariés et chefs d'entreprise (22 sur 46) - travaillent tous dans une entreprise qu'ils valorisent dans le cadre de leur témoignage. • Plus de développeurs et de conseillers jeunes / entreprises dans les CFA. 13 postes financés par la Région en 2017 dans 12 CFA, 3 postes supplémentaires 2018 pour développer ces missions dans 3 nouveaux CFA. • Aide à la professionnalisation des Maîtres d'apprentissage forfaitaire d'un montant de 500 € accordée par la Région à toute entreprise de moins de 250 salariés pour chaque maître d'apprentissage ayant suivi une formation spécifique de deux jours ou ayant obtenu une qualification de type « maître d'apprentissage confirmé ». 400 entreprises bénéficiaires en 2017 ; 500 entreprises en 2018 (donnnées au 23-11-2018). • Ouverture de l'apprentissage aux Titres professionnels pour répondre à certains besoins d'entreprises. A la rentrée 2016, 25 sections concernant 17 titres professionnels (sur les 98 ouvertures de formations par apprentissage validées par la Région) ; 2017, 24 sections pour 19 TP (sur 90 ouvertures de formations par apprentissage validées par le Conseil régional); 2018, 27 nouveaux TP (sur 106 ouvertures de formations).	**Avec la réforme de l'Apprentissage, le portail de services, ne permettra plus à l'entreprise de calculer le coût de son apprenti via un simulateur des aides. En revanche, demeure le service de dépôt offres de contrats et la mise en contact avec des candidats ayant déposé leur CV, directement ou par l'intermédiaire d'un Centre de formation d'apprenti.**
5	**Aider les entreprises à moderniser leurs pratiques de recrutement en renforçant la digitalisation.**	25%	nombre d'entreprises bénéficiaires de la démarche	Un partenariat est en cours d'élaboration entre la Région et Linked'in. Il aura pour objet de proposer aux entreprises bénéficiant de la Mesure 1 du Plan de bataille pour l'emploi de bénéficier de services avancés de Linkedin pour répondre à leurs besoins en recrutement. Ce partenariat intégrera également le lancement d'une étude de caractérisation des enjeux de recrutement sur le territoire ligérien (métiers pénuriques, cartographie de l'offre/demande de compétences en Pays de la Loire) menée par Linked'in à partir de ses propres analyses du marché du travail. Le lancement opérationnel de cette Mesure est programmé pour juin 2019.	reconduction
6	**Lancer un appel à projets RéSolutions sur l'innovation dans le recrutement, à destination des employeurs**	25%	nombre de solutions développées et opérationnelles	Solutions&co lancera un nouvel appel à projets RéSolutions visant le développement de solutions nouvelles pour accompagner les employeurs et les structures intervenant dans le domaine de l'emploi sur les problématiques rencontrées en matière de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. Son lancement est programmé pour mars 2019.	reconduction
7	**Créer, au niveau régional, une plate-forme proposant aux entreprises ligériennes une offre simple et bon marché de multidiffusion et de gestion des offres d'emploi**	75%	nombre d'offres déposées	Solutions&co lancera un nouveau dispositif régionalisé de multidiffusion et de gestion des offres d'emploi. Pour ce faire, elle a fait appel à la société werecruit. Le service a été développé pendant l'automne et finalisé en décembre. Le lancement de la plateforme www.solutions-emploi.fr est programmé pour mars 2019.	reconduction
8	**Aider les TPE -PME à se doter d'une fonction RH**	50%	nombre d'entreprises accompagnées	La Région a développé le volet individuel du dispositif « Pays de la Loire conseil » pour accompagner la réflexion des entreprises sur la fonction RH en complémentarité avec le dispositif «Appui RH » proposé par l'Etat et les dispositifs mis en œuvre par les OPCA. La modification du réglement d'intervention a été adoptée en mai 2018. L'agence régionale Solutions&co a un rôle de prescripteur aurpès des entreprises.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
9	**Aider les TPE à renforcer leurs compétences RH en recourant à des ressources externes pour mieux assurer leurs besoins (paye, recrutement, formation, GPEC, etc.). Dispositif action collective**	25%	nombre d'entreprises accompagnées	L'objectif est d'aider un groupe de TPE à monter une action collective en les accompagnant dans la définition d'un cahier des charges pour retenir une ressource externe. Le dispositif « Pays de la Loire conseil » pourra ainsi accompagner les entreprises vers la digitalisation et leur apporter un appui pour améliorer leur organisation du travail et leur productivité. Ce soutien régional est mobilisable lors d'une étape-clé de la vie de l'entreprise (transmission, croissance externe, changement d'échelle, etc.). Le montant de l'aide pourra atteindre 50% des coûts éligibles dans la limite d'un plafond de 15 000 € par étude et de 30 000 € cumulés sur trois ans.	reconduction
10	**Aider les TPE à embaucher leur premier salarié**	75%	nombre d'entreprises bénéficiaires	Afin d'aider les TPE à franchir ce cap important du premier recrutement, la Région peut soutenir l'offre de services RH proposée par les Boutiques de Gestion (BGE) aux TPE durant leurs trois premières années d'activité. 30 entrepreneurs ont pu bénéficier d'une aide (sur 12 mois) vs 38 sur 18 mois entre 2016 et 2017.	reconduction
11	**Promouvoir le CDI intérimaire pour permettre aux TPE-PME de conserver de la souplesse dans la gestion de leurs ressources humaines ainsi que les groupements d'employeurs**	50%	nombre de CDI intérimaires signés en Pays de la Loire nombre de création ou diversification de groupements d'employeurs et de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification soutenues	Le CDI intérimaire permet de faire porter le risque RH à l'agence d'intérim en cas de perte de marchés par l'entreprise, tout en sécurisant le salarié. La Région promeut l'intérêt de recourir à un tiers employeur en réponse à un besoin de main d'œuvre. La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la création et à la diversification géographique et sectorielle des groupements d'employeurs. Ainsi en 2018, la Région a accompagné 5 groupements d'employeurs et 1 groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, le soutien porte sur un total de 53 000 € : - Le GE PAR'TEMPS, a été aidé au titre de sa diversification pour une implantation sur le territoire Vendéen (85), à hauteur de 6 000 €, - Le GE SAFRAN, a été aidé au titre de sa diversification pour une implantation sur les territoires du saumurois et du Layon (49), à hauteur de 5 000 €, - Le GE OUEST EMPLOI, a été aidé au titre de la création, pour les salariés professionnels du sport et des loisirs sur la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 12 000€, - Le GE PEPS 53 Pégase emplois partagés Solidaires du territoire Mayennais (53), a été aidé au titre de sa diversification sur des structures des secteurs non marchand (association, collectivités territoriales…), à hauteur de 12 000 €, - Le GEIQ 3M multisectoriel, a été aidé au titre de sa diversification sur les métiers de la plasturgie et des composites, des services à la personne et du numérique sur les départements de Loire-Atlantique (44) et du Maine et Loire (49) à hauteur de 6 000 €, - Le GED 72 GE départemental, a été aidé au titre de sa création en faveur des exploitants agricoles du département de la Sarthe (72), à hauteur de 12 000 €.	reconduction
12	**Favoriser le recours à des consultants « free-lance » par les TPE-PME sachant que ces dernières peuvent difficilement recruter des experts de haut niveau de manière pérenne**	75%	nombre de projets accompagnés	SélanC est un programme proposé aux PME industrielles qui permet de générer des idées innovantes et d'accompagner un projet d'innovation au sein des entreprises. Il propose l'intégration d'un chef de projet, un cadre expérimenté demandeur d'emploi, à qui il est offert un parcours de formation à la conduite de projet innovant pour favoriser le déploiement du projet au sein de l'entreprise. Dispositif SélanC initié dans le 49 en 2017 puis dans le 53, étendu au 44 et 85 en 2019. 20 projets accompagnés sur la 1ère année, entre septembre 2017 et septembre 2018. Nouvelle programmation du dispositif SélanC V3 pour 2019-2020 avec des changements : - Un nouveau calendrier : 5 sessions de formation avec des entrées anticipées, permettant un flux quasi-continu - Une réduction des formations en collectif, au profit de la mise en place d'un Talent Pool d'intervenants experts pour des formations individuelles sur-mesure à la carte - Une participation financière de la part des entreprise et la participation, en début de programme à une demi-journée de séminaire à Angers Technopole (avec l'équipe SélanC et les chefs de projet)	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
13	**Mettre la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au cœur de la politique d'attractivité de l'entreprise pour faciliter les embauches et fidéliser les salariés**			Intégrer les acteurs de l'ESS dans le développement économique territorial et accompagner leur développement par la mobilisation des outils de soutien et de financements. Faire connaitre et valoriser davantage l'ESS Mobilisation des dispositifs PDL RSE + PDL Conseil Opérationalité d'outils de sensibilisation et d'accompagnement aux démarches de RSE dans Entreprisesenpaysdelaloire.fr 9 dossiers soutenus sur 2018 et début 2019 pour 48 415 € d'aides régionales : - 4 dossiers en 44 - 3 dossiers en 85 - 2 en 49	reconduction
14	**Accompagner les démarches de développement d'une « marque employeur »**	0%	nombre de démarches accompagnées	Agence a un rôle de prescripteur possibilité d'un accompagnement par l'ARACT d'une ou deux entreprises inscrites dans l'une des expérimentations d'un accompagnement renforcé. Présentation de l'offre de services de l'ARACT et focus sur la marque employeur aux CDET et DTOE (mars) pour qu'ils puissent sensibiliser les membres des CFEFOP et groupes projets "attractivité des entreprises" à ces questions	reconduction
15	**Développer un label régional des entreprises « Tous acteurs de l'économie régionale » afin de distinguer les démarches exemplaires d'entreprises de moins de 250 salariés impliquées dans l'orientation et la formation des futurs talents sur les territoires**	25%	nombre de PME ligériennes engagées	Cette mesure évolue et devient une démarche fédérant autour du slogan « Entreprises, faites le lien ». Elle consiste à demander aux entreprises bénéficiaires d'aides régionales (supérieures à 50 000 €) de partager leurs expériences et d'accompagner à leur tour d'autres entreprises en relais de la Région. Les entreprises devront choisir les modalités de leur engagement : témoignage, accueil d'entreprise, promotion de certaines priorités régionales (apprentissage, emploi...), parrainage... Le lancement opérationnel de cette Mesure est programmé pour avril 2019.	**Développer la démarche « Entreprises, faites le lien » afin de distinguer les démarches exemplaires d'entreprises de moins de 250 salariés impliquées dans l'orientation et la formation des futurs talents sur les territoires**
PRIORITE 2 : ENRICHIR L'OFFRE DE FORMATION PROPOSEES AUX ACTIFS LIGERIENS ET EN PARTICULIER AUX DEMANDEURS D'EMPLOI					
16	**Avec les moyens du PIC, réaliser 2 796 places supplémentaires de formations « REGION FORMATION - PREPA » pour découvrir et se préparer aux métiers qui recrutent**	25%	nombre de demandeurs d'emploi formés et taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois	Bien que la Région ait renforcé le maillage territorial des actions de formation du programme « REGION FORMATION – PREPA » et largement mobilisé les Missions locales et Pôle emploi pour inciter les demandeurs d'emploi à élaborer un projet professionnel ou acquérir des compétences clés, seules 6 014 entrées en formation préparatoires ont été totalisées, ne permettant pas de réaliser l'objectif affiché de 2 122 entrées supplémentaires en 2018. Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation : 38% (+15% d'accès à la formation qualifiante) pour "REGION FORMATION - PREPA Avenir" et 36% (+14% d'accès à la formation qualifiante) pour "REGION FORMATION - PREPA Clés".	**Avec les moyens du Pacte régional d'investissement dans les compétences, réaliser 4 880 places supplémentaires de formations « REGION FORMATION - PREPA » en 2019 pour découvrir et se préparer aux métiers qui recrutent**
17	**Avec les moyens du PIC, réaliser 488 places supplémentaires de formations qualifiantes « REGION FORMATION – VISA Métiers » pour se préparer aux métiers qui recrutent.**	100%	nombre de demandeurs d'emploi formés et taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois	La Région a dépassé de 43% l'objectif fixé de 488 entrées en formation supplémentaires sur le programme « REGION FORMATION – VISA Métiers », finançant ainsi la formation qualifiantes de 700 demandeurs supplémentaires en 2018. Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation : 53 % pour "REGION FORMATION - VISA Métiers" et 89 % pour "REGION FORMATION - VISA Sanitaire et social".	**Avec les moyens du Pacte régional d'investissement dans les compétences, réaliser 5 100 places de formations « REGION FORMATION - VISA Métiers » en 2019 pour se préparer aux métiers qui recrutent**

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
18	**Avec les moyens du PIC, financer 1 294 achats individuels de formation supplémentaires, pour des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel sur un métier qui recrute**	100%	nombre de demandeurs d'emploi formés et taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois	La Région a dépassé de près de 83% l'objectif fixé de 1 294 achats individuels de formation pour les demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel. Ce sont ainsi 4 392 demandeurs d'emploi supplémentaires qui ont pu suivre une formation qualifiante plus individualisée leur permettant de se préparer aux métiers qui recrutent. Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation : 70 % pour "REGION FORMATION - VISA Métiers +"	**Avec les moyens du Pacte régional d'investissement dans les compétences, financer 3 463 achats individuels de formation supplémentaires en 2019 pour des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel sur un métier qui recrute**
19	**Avec les moyens du PIC, financer 2 977 formations courtes d'adaptation à l'emploi pour maintenir la dynamique enclenchée depuis 2016 avec le programme « RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi »**	100%	nombre de demandeurs d'emploi formés et taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois	La Région a cofinancé 4 704 formations courtes d'adaptation à l'emploi, dépassant l'objectif de 4 194 demandeurs d'emploi formés. Ce type de formation constitue un véritable passeport vers l'emploi. 90% des demandeurs d'emploi ligériens ayant suivi une formation courte d'adaptation à l'emploi accède à un emploi dans les 6 mois suivant leur sortie de formation. A travers le programme « REGION FORMATION – ACCES Emploi », la Région a favorisé le développement des formations courtes d'adaptation à l'emploi dont le nombre a progressé de près de 165% depuis 2016 et de 17% depuis 2017. Par ailleurs, pour répondre plus spécifiquement aux besoins en recrutement des TPME de moins de 20 salariés, la Région a accompagné le lancement du « Parcours TPME » de formations longues d'adaptation à l'emploi pour 148 demandeurs d'emploi et TPME de moins de 20 salariés. Impulsé par la CPME et mis en œuvre par Pôle emploi, ce dispositif permet d'ajuster les compétences du candidat avant l'embauche grâce à une formation pouvant aller jusqu'à 800 heures pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois. Le candidat est accompagné par un tuteur au sein de l'entreprise afin d'acquérir les compétences et savoir-faire qui lui permettront d'être plus rapidement opérationnel. Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation : 79 % pour "REGION FORMATION - ACCES Emploi".	**Avec les moyens du Pacte régional d'investissement dans les compétences, financer 322 formations d'adaptation à l'emploi supplémentaires en 2019 pour maintenir ladynamique enclenchée depuis 2016 avec le programme « RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi »**
20	**Avec les moyens du PIC, sécuriser la rémunération de 6 837 demandeurs d'emploi entrés en formation supplémentaires**	50%	nombre de demandeurs d'emploi en formation bénéficiaires d'une rémunération publique	9 212 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une rémunération publique financée par la Région en 2018 dont 6 577 demandeurs d'emploi entrés en formation en 2018 (+ 22 % par rapport à 2017).	**Avec les moyens du Pacte régional d'investissement dans les compétences, sécuriser la rémunération de 9 500 demandeurs d'emploi entrées en formation en 2019**
21	**Généraliser l'expérimentation des contrats d'apprentissage pour les 26-30 ans notamment en élargissant l'expérimentation menée en Loire-Atlantique en direction des bénéficiaires du RSA, en lien avec les Conseils départementaux intéressés**	75%	nombre de contrats d'apprentissage signés par des 26-30 ans	L'apprentissage peut constituer une réelle opportunité pour de jeunes adultes demandeurs d'emploi. En effet, les entreprises sont tout à fait intéressées pour accueillir des jeunes plus matures qui apporteront à l'entreprise les compétences acquises lors d'expériences précédentes, même si celles-ci n'ont parfois pas fait l'objet d'une reconnaissance par un diplôme ou une qualification. Bons résultats sur l'expérimentation menée avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique auprès des bénéficaires du RSA.	La Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » porte désormais à 29 ans révolus la limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage. Cette disposition est applicable depuis le 1er janvier 2019. **La Mesure 21 n'est plus d'actualité**
22	**Expérimenter la formation en situation de travail pour accélérer la montée en compétence des salariés récemment recrutés**	25%	nombre d'entreprises expérimentant la FEST nombre de salariés formés	Dans les entreprises confrontées à des difficultés de recrutement, la formation en situation de travail (connue par les spécialistes sous l'appellation technique de FEST) permet d'organiser et structurer des acquisitions de compétences efficaces pour les salariés récemment recrutés, et donc de consolider leur présence dans l'entreprise. En 2019 : • action de professionnalisation du dispositif Parcours TPME en y expérimentant la pédagogie réflexive de l'AFEST ; • organisation au 2e semestre avec l'appui de l'ARACT Pays de la Loire d'une journée de promotion de l'AFEST auprès des OPCO, des acteurs économiques et des organismes de formation.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
23	**Renforcer le tutorat pour l'accueil de demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi afin de conforter leur maintien dans l'entreprise**	25%	nombre de tuteurs formés soutenus nombre de DE recrutés tutorés	La découverte d'un métier tient souvent à une rencontre avec une personne qui aura su transmettre l'intérêt pour le métier et sa fierté à l'exercer. Pour favoriser cette rencontre et prévenir ainsi les abandons en cours de formation ou peu après un recrutement, la Région promeut le tutorat auprès des entreprises. Elle pourra faire figurer l'engagement des branches à valoriser ce type de dispositif dans les Plans d'action (conventions d'objectifs) à l'issue des dialogues sectoriels. Par ailleurs, les formations courtes d'adaptations à l'emploi et les formations en situation de travail (FEST) constituent des modalités d'acquisitions des compétences permettant d'appréhender concrètment l'environnement de travail,la réalité de l'entreprise et de favoriser la rencontre inter-personnelle affirmissant le choix professionnel de la personne en formation. 4 704 demandeurs d'emploi ont benéficié d'une formation d'adaptation à l'emploi tutorée et réalisée en interne à l'entreprise en 2018.	reconduction
24	**Accompagner l'initiative des partenaires sociaux pour favoriser la formation des demandeurs d'emploi seniors**	50%	nombre de seniors bénéficiaires du dispositif	Dans le cadre d'un conventionnement avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), la Région a mis en place en 2018 le dispositif « REGION FORMATION – VISA Métiers+ Seniors ». Il s'agit d'un financement bonifié jusqu'à un maximum de 12 500 € pour les achats individuels de formation de demandeurs d'emploi ligériens âgés de 50 à 54 ans. Seuls 7 demandeurs d'emploi seniors ont bénéficié de ce dispositif. Cette faible réalisation est liée aux conditions restrictives d'accès aux financements du FPSPP qui ont eu pour effet de limiter l'accès à ce dispositif aux seuls demandeurs d'emploi âgés de 50 à 54 ans ayant un droit ouvert à l'allocation de retour à l'emploi au titre de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017. Le dispositif mis en œuvre en 2019 par Pôle emploi corrige le côté trop restrictif du précédent. Il est élargi à tout demandeur d'emploi âgé de plus de 50 ans et jusqu'à 67 ans, en leur permettant de réaliser tout type de projet de formation, du CAP au Master.	**Favoriser la formation des demandeurs d'emploi seniors**
25	**Améliorer la continuité des parcours des créateurs et repreneurs d'entreprises**	50%	nombre d'heures stagiaires réalisées retour à l'emploi des stagiaires poursuite à l'issue de la presta 2 poursuite vers la presta 3 (financement) ou presta 4 (accompagnement post création)	refonte prévue pour nouveau marché en 2021 renforcement d'un module RH actuellement ajustement afin d'améliorer la fluidité entre les 3 prestations et notamment l'articulation entre Activ Crea (Pôle emploi) et Acces entrepreneurs	
26	**Mettre en place un dispositif d'évaluation qualitative en ligne des organismes de formation, qui permettra de recueillir et publier l'avis des bénéficiaires de formations financées par la Région afin de faciliter le choix des futurs stagiaires**	100%	nombre de formations notées nombre d'avis postés	Dans le cadre du partenariat avec Pôle emploi, le dispositif ANOTEA d'évaluation qualitative en ligne des organismes de formation a été déployé en septembre 2018 et interfacé en fin d'année avec les données relatives aux organismes de formation du site versmonmétier-paysdelaloire.fr. L'avis émis par les anciens stagiaires de formations financées par la Région porte sur les 5 dimensions suivantes : la qualité de l'accueil, le contenu de la formation; l'équipe de formateurs; les moyens matériels mis à disposition; l'accompagnement des stagiaires dans leur parcours. Lors du lancement de l'application, 14% des 37 170 anciens stagiaires contactés par mail pour déposer un avis ont répondu. 33% d'entre eux ont accepté d'être contactés par des personnes en recherche d'information sur la formation. 74% des répondants sont satisfaits de la formation. Fin janvier 2019, 3 702 stagiaires avaient posté un avis.	reconduction
27	**Programmer en continu et au plus près des entreprises et des territoires les formations proposées dans « RÉGION FORMATION - VISA Métiers »**	75%	nombre de dialogues de gestion tenus	L'objectif est de mieux ajuster, à l'évolution des besoins, le volume et la répartition de l'offre REGION FORMATION destinée aux demandeurs d'emploi. 85 dialogues de gestion avec les groupements d'organismes de formation en marché public avec la Région ont été tenus en 2018. Ce dialogues de gestion associent Pôle emploi, les Missions locales et les OPCO pour ajuster en proximité la programmation de l'offre "REGION FORMATION" au regard des besoins des entreprises et des compétences des demandeurs d'emploi des bassins d'emploi.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
PRIORITE 3 : FAVORISER LA CONNAISSANCE RECIPROQUE ET FACILITER LA RENCONTRE ENTRE LES ENTREPRISES ET LEURS FUTURS SALARIES					
28	**Faire du site orientation-paysdelaloire.fr le portail régional de référence offrant des services géolocalisés répondant de manière ergonomique aux questions liées à l'emploi, aux métiers porteurs et aux formations qui y mènent**	75%	nombre de connexions	La Région, a impulsé en 2018 la refonte du site « orientation-paysdelaloire.fr ». L'enjeu de ce chantier, confié au Cariforef, est de faire du nouveau site, le portail régional de référence offrant des services géolocalisés répondant de manière ergonomique aux questions liées à l'emploi, aux métiers porteurs et aux formations qui y mènent. Avec un nouveau graphisme et une ergonomie améliorée, le nouveau site, « versmonmétier-paysdelaloire.fr », va permettre aux jeunes, avec leur famille et leurs enseignants, aux demandeurs d'emploi et aux salariés, d'obtenir de manière intuitive des informations sur les formations et de disposer d'informations croisées sur les métiers, l'emploi et leur territoire, pour mieux s'orienter. Il intégrera un système de recherche par compétences et permettra un accès aux informations sur les dispositifs d'emploi, de formation, d'orientation et de mobilité par profil utilisateur avec une logique de « bases inversées » Pour les entreprises un « Service dédié » va permettre à leurs dirigeants d'identifier en proximité toutes les formations de leur territoire préparant à leurs métiers pour recruter leurs futurs salariés, mais aussi d'identifier le bon interlocuteur pour répondre à leurs besoins en recrutement et construire le plan de développement de compétences pour leurs salariés. La plateforme fait l'objet de 10 000 connexions par jour.	**Faire du site versmonmétier-paysdelaloire.fr le portail régional de référence offrant des services géolocalisés répondant de manière ergonomique aux questions liées à l'emploi, aux métiers porteurs et aux formations qui y mènent.** **Les nouvelles missions d'orientation de la Région conduisent à proposer en 2019 de nouveaux services numériques aux collégiens, lycéens, étudiants ainsi qu'à leur famille et leurs enseignants au sein de « versmonmétier-paydelaloire.fr ». Ainsi, le site « apprentissage-paysdelaloire.fr » avec sa bourse des contrats et son information complète sur l'accès à l'apprentissage sera intégré à la nouvelle plateforme régionale. L'extension aux contrats de professionnalisation pourra faire l'objet d'une réflexion.** **Une « bourse des stages en entreprise » à destination notamment des collégiens de 3e sera également prévue. Par ailleurs, une « chaine vidéo des métiers » avec des formats adaptés aux jeunes y sera développée. Enfin, pour appuyer les enseignants dans leurs nouvelles missions d'orientation, la création de passerelles numériques entre la plateforme « e-lyco » et « versmonmétier-paysdelaloire.fr » seront développées.**
29	**Créer un service de mise en relation entre des professionnels volontaires pour témoigner de leur métier et des personnes, jeunes ou adultes, souhaitant mieux connaître ce métier**	50%	nombre de mise en relations	« Rencontre un pro », nouveau service de la plateforme versmonmétier-paysdelaloire proposera en juin 2019 aux jeunes et aux actifs (demandeurs d'emploi et salariés) d'entrer directement en contact avec un professionnel exerçant un métier vers lequel le jeune, le demandeur d'emploi ou le salarié ligérien, envisagent de s'orienter.	reconduction
30	**Développer les périodes d'immersion en entreprise pour faciliter la connaissance de la réalité du métier et conforter les choix d'orientation professionnelle**	50%	nombre de PMSMP réalisées	Au-delà d'un premier échange, la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permet au demandeur d'emploi ou au salarié en reconversion de conforter son choix d'orientation professionnelle en découvrant in situ la réalité du métier dans un cadre juridique sécurisé. A fin novembre 2018, le nombre de Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnelle (PMSMP) réalisées en Pays de la Loire en 2018 s'élevait à 13 788, en progression. 12 034 demandeurs d'emploi ont ainsi pu être accueillis dans 8 254 entreprises. Ce dispositif a favorisé la concrétisation de 3 034 embauches. Les principaux métiers ayant donné lieu à une période d'immersion en entreprise sont : la Conduite de transport de marchandises sur longue distance, les services domestiques et le secrétariat.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
31	**Promouvoir la visite d'entreprises, les métiers et les savoir-faire des entreprises ligériennes**	100%	nombre d'entreprises ayant ouvert leurs portes nombre de personnes accueillies	La Région a engagé la production de 15 films en réalité immersive réalisés au sein d'entreprises. Ils sont diffusés dans l'Apprentibus afin de donner à voir la réalité des métiers (environnement et gestes professionnels). A ce jour 11 films ont ainsi été réalisés dans les métiers : de l'aéronautique (Airbus à Nantes et Saint Nazaire en 44), de l'alimentation (boulangerie Brangeon à la Chapelle sur Erdre - 44), de la construction bois (entreprise Rousseau au Plessis Macé en 49), de l'énergie (entreprise Cesbron à Verrières-en-Anjou - 49), de l'industrie-robotique (entreprise Huguet à Luçon - 85), du nautisme (entreprise Bénéteau à Bellivigny - 85), du numérique (entreprise Sedapta-Osys à Laval - 53), du transport-logistique (entreprise Gandon à Mayenne - 53), de la restauration (restaurant Le Favre d'âne à Angers - 49), des services à la personne (EHPAD à Fougerolles du Plessis - 53), de la propreté (FEP Fédération en entreprises de Propreté, hors région des Pays de la Loire). Par ailleurs, la Région a soutenu en 2018 à hauteur de près de 52 000 € le plan d'actions de l'association « Visitez nos entreprises » (VNE) visant à accompagner ses entreprises adhérentes des filières de l'industrie, de la gastronomie, des caves, du recyclage et de 9 partenaires associés (Chambre des Métiers Missions d'Art Pays de la Loire, Office de tourisme de l'Anjou Bleu PETR du Segréen…), dans l'ouverture de leurs portes au grand public. Ainsi en 2018, les « Journées régionales en entreprises » en ont mobilisé 183 qui ont accueilli plus de 5 500 visiteurs pour leur faire découvrir leurs savoir-faire et leurs métiers.	reconduction
32	**Elaborer un référentiel de bonnes pratiques pour l'organisation d'évènements locaux de promotion de l'emploi (job dating, forum de l'emploi, cafés métiers, etc.)**	25%	réalisation du référentiel	La Mesure consiste en l'élaboration par solutions&co d'un parangonnage des événements sur les territoires (comme par exemple l'Alternance Manufacturing organisée par l'IRT Jules Verne), d'une identification des critères permettant de structurer un événement et d'en mesurer la réussite, d'une rédaction d'un référentiel et de sa promotion sur les territoires pour sa mise en oeuvre. Il s'agit de mettre à la disposition de tout type d'acteur économique (entreprise, territoire, organisation professionnelle…) susceptible d'organiser un événement de promotion de l'emploi, une série de bonnes pratiques qui fonctionnent et de leur apporter de la visibilité. Définir les bonnes pratiques, en particulier innovantes (grâce à des solutions digitales notamment), qui peuvent aider un organisateur d'événement emploi dans la réussite de son projet d'événement. Identifier et faire évoluer l'offre d'événements « emploi » sur les territoires. Donner de la visibilité à ces événements (éventuellement via un calendrier annuel), au niveau régional voire au-delà. Diffusion prévue pour juin 2019.	**Elaborer un recueil de bonnes pratiques pour l'organisation d'évènements locaux de promotion de l'emploi (job dating, forum de l'emploi, cafés métiers, etc.)**
33	**Instaurer des « Référents métier » au sein des entreprises ou branches professionnelles pour accompagner les professionnels de l'orientation et de la formation dans la présentation des métiers**	50%	nombre de référents métiers instaurés	Les référents métiers sont un volet des plans d'action sectoriels. A noter que l'EN a également signé des conventions avec certaines branches pour mettre en place des conseillers école entreprises=> enjeu de convergence	**Le « Référent métier » sera un trait d'union identifié entre l'entreprise et les acteurs de la formation et de l'orientation. Il pourra intervenir à la demande de chefs d'établissement ou d'opérateurs du SPRO et faciliter la visite de l'entreprise et la découverte de ses métiers. Le cadre d'intervention des « Référents métiers » sera élaboré avec les branches professionnelles. L'annuaire des « Référents métiers » sera diffusé sur l'interface destinée aux professionnels du site « orientation-paysdelaloire.fr ». Les Plans d'actions (ou conventions d'objectifs) élaborés avec les branches à l'issue des dialogues sectoriels mentionneront la désignation d'un « Référent métier ».**

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
PRIORITE 4: LEVER LES FREINS PERIPHERIQUES A L'EMPLOI					
34	**Faciliter dans chaque département la mobilité des demandeurs d'emploi engagés dans une formation puis dans une période d'essai**	50%	nombre de DE ayant bénéficié d'une prestation mobilité	La Région soutient la mise en œuvre par les plateformes de mobilité existantes d'une offre globale de mobilité : prêt, location ou réparation de véhicule, aide à la prise en charge de frais kilométriques ou transports en commun, conseil à la réparation ou à l'achat de véhicule. L'objectif est de limiter l'abandon de formation et de lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi, via un accompagnement sur mesure du demandeur d'emploi concerné. A ce jour, la Région a attribué des subventions d'un montant total de plus de 300 000 € à l'association Carbur'Pera (Sarthe) pour son offre DEPART'MOBILITE 72, à la Maison départementale de l'emploi et du développement économique de la Vendée (MDE DE) et au Département de la Mayenne pour accompagner 350 à 500 stagiaires de l'offre « REGION FORMATION » via les plateformes de mobilité qu'ils mettent en œuvre. Expérimenté dès 2018 en Sarthe, le partenariat entre la Région, Pôle emploi et l'association WIMOOV a permis d'accompagner 23 demandeurs d'emploi en formation (dont 44% de bénéficiaires de moins de 25 ans et 43% de bénéficiaires entre 26 et 45 ans). 78% des bénéficiaires ont suivi une formation courte d'adaptation à l'emploi. Les secteurs de l'électricité, du transport et de l'aide à la personne sont les plus fortement représentés dans les formations suivies. Ce résultat modeste s'explique par le changement d'opérateur, pendant d'expérimentation, par le Département. Enfin, en s'appuyant sur le Réseau Rural des Pays de la Loire, qui s'est emparé de la thématique de la mobilité en milieu rural sur 2018-2019, la Région s'associe aux initiatives visant à proposer une nouvelle approche de la mobilité durable, complémentaire à l'approche traditionnelle des modes de transport et adaptée aux territoires ruraux. Au cours de ces rencontres, l'objectif est de repenser la mobilité sous l'angle des services de proximité et à partir des besoins concrets, en constante évolution, des habitants.	reconduction
35	**Soutenir le développement de solutions d'hébergement pour les salariés, à proximité des entreprises, notamment en milieu rural**	50%	nombre de personnes hébergées	La Région poursuit le soutien aux intiatives visant à développer l'hébergement de courte durée chez l'habitant à proximité des entreprises. Elle soutient égalmeent la création, l'extension et la rénovation des foyers de jeunes travailleurs	reconduction
36	**Encourager les initiatives des EPCI visant à développer des services aux salariés dans le cadre des contrats de territoires**	50%	nombre de projets des EPCI financés	En 2018, dans le cadre des Contrats territoriaux régionaux (CTR) la Région a consacré 21 528 282 € à l'accompagnement de 123 projets mis en œuvre par les EPCI et contribuant à renforcer l'attractivité de leur territoire et à développer des services aux salariés. En effet, développer les services publics de proximité (maison de santé, crèche, école, etc.), disposer d'infrastructures sportive et d'une offre culturelle permet d'attirer et de maintenir sur le territoire de nouveaux salariés, enclenchant un cercle vertueux de développement.	reconduction
37	**Lancer un concours RéSolutions pour accompagner les EPCI volontaires qui souhaitent mener une réflexion sur l'attractivité de leur territoire**	0%	nombre réponses à l'appel à projet	Un concours RéSolutions pour accompagner les EPCI volontaires souhaitant mener une réflexion sur l'attractivité de leur territoire sera lancer en 2020.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
PRIORITE 5 : CRÉER LES CONDITIONS D'UNE COOPERATION DURABLE ENTRE LES ACTEURS INSTITUTIONNELS POUR ASSURER LE LIEN ENTRE EMPLOI FORMATION ET ORIENTATION AU PLUS PRES DES TERRITOIRES					
38	**18 territoires de solutions unifiés pour agir efficacement auprès des entreprises et des publics, dans une logique de simplification**	75%	nombre de réunions de CLEFOP nombre de participants	En partenariat avec l'Etat et les Partenaires sociaux, la Région a défini 18 territoires de solutions emploi, formation et orientation professionnelles et installé une gouvernance : - 18 Comités locaux emploi, formation orientation professionnelles qui se sont réunis de 1 à 3 fois pour partager les enjeux du territoire solutions et fixer les axes de chacun des 18 Plans d'actions territoriaux EFOP, - 18 Groupes Opérationnels Techniques qui se sont réunis de 2 à 6 fois pour animer l'élaboration des 18 Plans d'actions EFOP et leur mise en œuvre, - 50 groupes projets qui définissent des propositions d'actions et les mettent en œuvre. Ce sont plus de 1 100 acteurs de l'entreprise, de l'emploi, de la formation et de l'orientation qui sont réunis pour élaborer des réponses aux enjeux identifiés sur chaque territoire.	reconduction
39	**Un Plan d'actions territorial Emploi-Formation-Orientation professionnelles défini sur chacun de ces 18 territoires**	25%	nombre d'actions réalisées	Les 18 Plans d'actions sont en cours d'élaboration. L'objectif de ces Plans d'actions est d'agir pour lever les freins identifiés sur le territoire au recrutement par les entreprises et faciliter l'accès à l'emploi des Ligériens en organisant avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire l'offre de solutions aux besoins en compétences des entreprises via notamment : - une mobilisation coordonnée, inédite et innovante des dispositifs des acteurs de l'économie, de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de l'insertion, de l'aménagement territorial; - une action transversale sur le continuum Emploi, Formation, Orientation professionnelles intégrant ainsi le court, le moyen et le long terme; Les 4 principaux axes des Plans d'actions issus des CLEFOP sont : - renforcer l'attractivité des métiers, - accompagner l'attractivité des entreprises et de leurs territoires, - ajuster et rendre visible l'offre de formation initiale et continue, - faciliter la mobilité des actifs.	reconduction
40	**5 Comités de pilotage départementaux Emploi Formation Orientation Professionnelles dans chaque département, coprésidé par la Région et l'Etat en lien avec les partenaires sociaux, et associant les Départements**	100%	nombre de CDEFOP réunis	Les comités départementaux emploi, formation et orientation professionnelles (CDEFOP) se sont tenus: - 07/06/18 - Maine et Loire, - 13/06/18 – Mayenne, - 15/06/18 – Vendée, - 06/07/18 - Loire-Atlantique, - 11/07/18 – Sarthe. Présidés par le Préfet de département et le Vice-président de la Région, ils ont permis de présenter la nouvelle gouvernance territoriale emploi, formation et orientation professionnelles aux acteurs du département préalablement à l'installation des 18 conseils locaux emploi, formation et orientation professionnelles (CLEFOP).	reconduction
41	**Accompagner les Départements pour la mise en œuvre du volet emploi de leurs Pactes territoriaux d'insertion**	50%	nombre de PTI signés par la Région	PTI Sarthe signé, PTI 49 proposé CP de novembre partenariat en cours avec le CD 44	reconduction
42	**Elaborer des plans d'actions sectoriels prospectifs, à l'échelle régionale, dans le prolongement des dialogues sectoriels mis en place conformément au schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation**	50%	nombre de plans d'action sectoriels signé	Dans le prolongement des dialogues sectoriels, l'élaboration de plans d'actions permet de formaliser les objectifs partagés de la Région, de l'Etat et des branches professionnelles. En effet, concertés sur le territoire avec les fédérations professionnelles, ces plans d'actions créeront les conditions d'une coopération renforcée en matière d'observation de l'évolution des emplois, de formation et d'orientation professionnelle et permettront de répondre au mieux aux besoins en compétences des entreprises Un plan d'actions sectoriel bâtiment est en cours d'élaboration avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). Cette démarche sera déclinée dans d'autres secteurs professionnels au cours de l'année 2019.	reconduction

Mesure	Mesures	Avancement de la Mesure	indicateurs de réalisation	Observations	Actualisation du contenu de la Mesure en 2019
43	**Renforcer le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) comme lieu de concertation et de suivi quadripartite de la stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP)**	50%		Le CREFOP s'est réuni en session plénière le 14 novembre 2018. Un point d'étape sur la mise en œuvre de la SREFOP et plus particulièrement sur son animation territoriale a été réalisé. Par ailleurs le Comité restreint associant des représentants de l'Etat, de la Région et des Partenaires sociaux se réunit quadrimestriellement pour assurer un suivi des outils développés et de la mise en oeuvre de l'animation territoriale de la SREFOP.	reconduction